Wipszycka, Ewa

"L'administration civile de l'Egypte de l'avènement de Dioclétien à la création du diocèse", Jacqueline Lallemand, Bruxelles 1964 : [recenzja]

The Journal of Juristic Papyrology 16-17, 213-217

1971

Artykuł został zdigitalizowany i opracowany do udostępnienia w internecie przez Muzeum Historii Polski w ramach prac podejmowanych na rzecz zapewnienia otwartego, powszechnego i trwałego dostępu do polskiego dorobku naukowego i kulturalnego. Artykuł jest umieszczony w kolekcji cyfrowej bazhum.muzhp.pl, gromadzącej zawartość polskich czasopism humanistycznych i społecznych.

Tekst jest udostępniony do wykorzystania w ramach dozwolonego użytku.



Jacqueline Lalle mand, L'administration civile de l'Egypte de l'avènement de Dioclétien à la création du diocèse (284—382). Contribution à l'étude des rapports entre l'Egypte et l'Empire à la fin du IIIe et au IVe siècle, Bruxelles, 1964 (Académie royale de Belgique, Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques, Mémoires, Collection in 8° — T. LVII, Fasc. 2), 342 p.

Le besoin d'une étude d'ensemble de l'administration civile de l'Egypte à la fin du IIIe et au IVe siècle, telle que Mlle J. Lalle mand nous l'a récemment offerte, se faisait sentir depuis longtemps. La bibliographie concernant ce sujet était à la fois minime et très riche: minime, car après les recherches de Gelzer (1909, 1913) et de Oertel (Die Liturgie, paru en 1917), on pouvait citer presque uniquement le chapitre consacré à l'Egypte du livre de Déléage, La capitation du Bas Empire (1945); très riche, si l'on tenait compte des nombreux travaux de détail qui exploitaient de nouveaux textes papyrologiques et qui étaient pour la plupart contenus dans les commentaires à ces textes. Ces recherches de détail sur l'administration de l'Egypte n'étaient pas faciles à manier. L'existence, maintenant, d'un livre qui présente d'une façon très claire les sources et les résultats obtenus jusqu'à présent, va faciliter la tâche de tous ceux qui font des recherches sur l'Egypte. Mais le livre de Mlle Lallemand est encore plus bienvenu pour les historiens de l'empire romain, non papyrologues, qui se rendent de plus en plus compte de l'importance des papyrus pour la connaissance de la vie administrative et économique, des problèmes fiscaux et d'autres problèmes de l'ensemble du monde méditerranéen. Il faut dire que les papyrologues sont de mauvais propagateurs de leurs trésors: la plupart de leurs recherches sont difficiles à comprendre pour ceux qui n'ont pas eu un entraînement papyrologique prolongé et approfondi. Un livre comme celui de Mlle Lallemand (muni, entre autres, d'un sous-titre si alléchant!) attirera certainement l'intérêt des historiens et leur rendra de grands services.

Le livre commence par un aperçu rapide de la situation de l'Egypte au III^c siècle et des réformes de Dioclétien. Il se termine en jetant un coup d'oeil sur le sort du pays à partir du V^c siècle, marqué par le patronat, l'autopragie et la faiblesse accrue de l'appareil administratif.

L'étude de l'administration civile de l'Egypte de 284 à 382 est partagée en deux parties, intitulées respectivement "Les cadres de l'administration égyptienne" et "Les institutions".

Dans la première de ces deux parties, l'auteur étudie d'abord les provinces au cours du IVe siècle: la chronologie des changements et leurs territoires. Elle ajoute à son exposé des tableaux et des cartes. Ensuite elle passe aux gouverneurs, constatant que le préfet d'Alexandrie (donc de l'Aegyptus Jovia) tout en étant de rang supérieur, n'a aucune autorité sur ses collègues, praeside de l'Aegyptus Herculia. On trouvera ici des informations sur les titres et épithètes honorifiques, sur la nomination, la durée de la charge, la carrière et

l'origine sociale, enfin sur les fonctions civiles des gouverneurs (les fonctions militaires ayant été séparées de celles-ci, à une date entre 295 et 309, et confiées au dux). Ce chapitre est complété par des listes très utiles, publiées à la fin du livre dans l'appendice I, des personnages qui occupèrent ces fonctions au cours du IV° siècle.

L'auteur traite ensuite des hauts fonctionnaires s'occupant des finances pour l'ensemble de l'Egypte, tels que les rationales rerum privatarum, le katholikos, le magister rei privatae, les procuratores soumis aux fonctionnaires précédents, le praefectus annonae et les censitores. L'auteur constate l'étonnante permanence des cadres financiers, qui ont survécu au démembrement de l'Egypte en provinces; cette permanence s'explique, à son avis, outre par la tradition, par la nécessité d'envoyer chaque année le blé à Constantinople et par l'existence d'une armée unifiée à l'échelle de l'Egypte.

L'étude de l'administration du IVe siècle ne saurait se passer de recherches sur les institutions municipales. Naturellement l'auteur ne prétend pas présenter une recherche complète sur ces institutions, ni, à plus forte raison, sur le destin de l'aristocratie municipale: un sujet pareil aurait exigé à lui seul un livre entier. Dans le chapitre intitulé "Les cités" nous trouvons, outre une liste des cités au IVe siècle et des remarques sur le territoire de la cité, surtout des données concernant les fonctionnaires qui dirigent la vie municipale: logistès (curator civitatis), ekdikos et syndikos (defensor civitatis), stratège-exactor. L'auteur s'est beaucoup moins intéressée à l'activité de la boulè — qu'il s'agisse du travail de la boulè au cours de ses séances ou de celui des commissions qu'elle créait pour divers buts. Au sujet de la boulè, l'auteur énonce une opinion qui me paraît fort discutable: "... il importe peu que la curie abandonne à certains agents une partie de ses prérogatives si elle continue à exercer son contrôle sur les fonctions dont elle se dessaisit et à porter la responsabilité de leur accomplissement par son intervention dans le choix des nouveaux titulaires de ces fonctions" (p. 129). D'abord, faute de recherches suffisantes, nous ne savons pas si dans l'Egypte du IVe siècle la curie exerce son contrôle sur des fonctionnaires tels que le logistès, l'ekdikos ou le syndikos. Ensuite, il est certain que les débats pendant les séances et l'activité des commissions créées par la boulè ne sont pas des formes marginales, mais appartiennent à l'essentiel, à la nature même du système municipal. Le développement des pouvoirs des fonctionnaires, même si ceux-ci sont élus par la boulè, est un des phénomènes les plus significatifs de la crise de la cité et aurait donc mérité d'être étudié de près. Laissant de côté ce problème, l'auteur a raté un point important où l'évolution parallèle de l'Egypte et des autres parties de l'empire se laisse sentir (malgré le passé spécifique de l'Egypte) très nettement. La comparaison ici est d'autant plus tentante que nous pouvons exploiter l'excellent ouvrage de P. Petit (Libanius et la vie municipale à Antioche au IVe siècle après J.-C., Paris 1955).

Deux sections du chapitre sur les cités concernent les pagi et le praepositus

pagi au IV° siècle et les divers fonctionnaires de village: les comarques, l'éphore, le tesserarius, le quadrarius, le γνωστήρ κώμης.

Les nombreux fonctionnaires mentionnés dans la partie "Les cadres de l'administration égyptienne" sont accompagnés de listes laborieuses et très utiles de tous les textes où ils figurent. Les hauts fonctionnaires, tels que les rationales, les magistri privatae, les préfets de l'annone d'Alexandrie, les procurateurs, les censitores, les iuridici, ont leur place dans l'appendice I consacré à la prosopographie.

Après les "cadres", l'auteur étudie les "institutions". D'abord l'administration judiciaire (les tribunaux, la procédure, la police: quant à cette dernière, je ne comprends pas pourquoi elle n'a pas été classée parmi les "cadres de l'administration"); ensuite la fiscalité.

Arrêtons-nous sur les pages concernant la fiscalité. L'auteur commence par établir exactement ce que nous savons sur les changements introduits dans ce domaine au cours du règne de Dioclétien. Cet exposé, qui réunit les sources et les opinions des divers chercheurs, va rendre de grands services à tous ceux qui voudront s'orienter dans les réformes fiscales en Egypte. Signalons ici les titres des sections concernant ce sujet: l'édit d'Aristius Optatus et la capitation; le cycle quinquennal; les recensements; les déclarations de personnes; les déclarations foncières; le personnel du recensement; la capitation urbaine. L'auteur passe ensuite au système fiscal tel qu'il a fonctionné pendant le IVe siècle. Ce système a ses origines dans les réformes de Dioclétien, mais il a beaucoup évolué au cours de ce siècle. L'auteur indique ces modifications (introduction d'une unité fiscale abstraite; une autre façon de déterminer la matière imposable, etc.). Ensuite elle donne des listes des taxes, groupées sous trois rubriques: taxes en nature; taxes en nature converties en espèces; taxes en espèces et taxes en or ou en argent au poids. Ces listes seront très utiles pour les papyrologues; mais elles auraient dû être accompagnées d'un commentaire plus large que celui que l'auteur donne à p. 190-191, d'autant plus qu'elles sont destinées à être employées par des historiens non papyrologues. En outre, ces listes sont faites d'une façon mécanique: les divers termes désignant un même impôt (p. ex. l'impôt de la vestis militaris) ne sont pas réunis sous une seule position, mais constituent de positions différentes, dispersées selon l'ordre alphabétique.

La fiscalité égyptienne au IVe siècle est particulièrement compliquée, les payements exigés des contribuables étant très nombreux et de caractère fort différent. Il aurait peut-être fallu distinguer et traiter séparément deux catégories: d'un côté, les fournitures de base et stables, à savoir blé, orge, oino-kreon, paille; de l'autre côté, les fournitures exigées dans les delegationes, qui concernaient des produits de types divers et qui pouvaient disparaître, diminuer ou augmenter d'une année à l'autre. (Un exemple de fourniture de cette deuxième catégorie nous est donné par le P. Sorb. 113 que j'ai publié dans la Chronique d'Egypte, 35, 1960, p. 206—221). En outre, on ne peut pas

exclure qu'une partie des quittances que les papyrus nous ont conservées concernent non pas des payements d'impôts, mais des réquisitions remboursables remboursables, certes, aux prix fixés dans les tarifs et à long terme. Si nous mélangeons toutes ces catégories, nous ne pouvons obtenir qu'une image très inexacte du poids fiscal. Quant à la classification des impôts en trois catégories que propose l'auteur (taxes en nature; taxes en nature converties en espèces; taxes en espèces et taxes en or ou en argent au poids), elle ne me paraît pas toujours heureuse. La plupart des taxes en nature sont toujours perçues en espèces au niveau du contribuable: l'administration emploie ensuite la recette de ces taxes pour acheter des produits. Ce n'est pas le cas du blé, du vin, de la paille, mais c'est certainement le cas de la viande, de la vestis militaris etc. Le problème se pose de savoir à quel niveau de l'administration on emploie l'argent perçu pour acheter des produits sur le marché. Je suppose qu'il n'y avait pas de règles et que cela pouvait se passer tout aussi bien au niveau du village qu'au niveau de la cité. Un problème à part est constitué par ce que nous pouvons appeler l'adaeratio véritable, c'est-à-dire une adaeratio à la suite de laquelle l'argent versé par les contribuables arrive au trésor de la province ou de l'empire. Il est dommage que Mlle Lallemand n'ait pas cherché à vérifier sur le terrain égyptien des hypothèses très intéressantes émises à ce sujet par S. Mazzarino dans Aspetti sociali del IV secolo, Roma 1951.

En formulant ces critiques, je me rends compte que l'auteur n'a pas voulu faire une étude approfondie des impôts, considérant, à juste titre, que les problèmes fiscaux n'appartenaient pas à son sujet. Mais peut-on étudier le fonctionnement de l'appareil de la perception sans avoir une connaissance approfondie des problèmes fiscaux? Et puisqu'il n'existe pas encore un ouvrage d'ensemble auquel on pourrait puiser cette connaissance, l'auteur aurait dû, me semble-t-il, s'engager elle-même dans des recherches sur ces problèmes. La situation est semblable à celle qui se présente dans le cas des institutions municipales: ces institutions n'appartiennent que partiellement à l'administration; cependant, pour étudier l'appareil administratif du IVe siècle, il faut bien connaître à fond les institutions municipales — et sur celles-ci non plus il n'y a pas encore d'ouvrage d'ensemble.

Après les listes des impôts, nous trouvons un chapitre consacré au personnel fiscal. L'auteur a caractérisé l'activité de plusieurs fonctionnaires, en ajoutant des listes des documents attestant chaque charge.

La "Conclusion" du livre, comme je l'ai déjà dit, brosse un tableau de l'Egypte byzantine tardive, à laquelle les changements du IVe siècle ont préparé la voie.

Suivent un appendice prosopographique, un appendice contenant des extraits de quatre papyrus inédits de Londres, une bibliographie, un index des textes cités, un index des noms de lieux, un index des noms de personnes, un index des termes techniques latins et un index des termes techniques grecs, enfin un index analytique.

Le livre dans son ensemble veut être — comme le sous-titre l'indique une "contribution à l'étude des rapports entre l'Egypte et l'Empire à la fin du IIIe et au IVe siècle". Le processus qui a effacé les particularités par lesquelles l'Egypte se distinguait du reste du monde méditerranéen, est depuis longtemps connu, mais seulement dans ses lignes générales. Seules des recherches précises peuvent nous le faire connaître de façon plus concrète. Malheureusement, l'étude de l'administration ne répond à cette grande question qu'en partie. Nous pouvons sentir le courant de l'unification sur le plan des provinces et de leurs gouverneurs, peut-être aussi sur celui des institutions municipales de base. Mais pour l'appareil administratif aux échelons inférieurs, au-dessous de la cité, et pour la fiscalité, nous ne pouvons pas dire grand-chose, faute de pouvoir comparer: car les papyrus, qui nous renseignent si abondamment sur l'Egypte, n'ont pas de correspondants dans la documentation extra-égyptienne. Le problème se laisserait peut-être étudier, mais en changeant la perspective: on pourrait étudier parallèlement en Egypte et dans d'autres parties de l'empire la formation de la bureaucratie professionnelle, l'origine sociale des employés, leur façon de travailler, leurs fonctions, le rôle qu'ils jouent dans la formation du patronage, etc.

Pour terminer, quelques remarques critiques de détail. A p. 193, l'expression δερματικά ύπερ παλλίου n'est qu'une faute de Déléage, qui a dû copier de façon fausse le P. Oslo III 119. Le document dit: ὑπ(ἐρ) δερματικίου καὶ παλλίου. Le mot δερματίχιον, déformation de δελματίχιον, est le diminutif de δελματική, en latin dalmatica.

A p. 109 l'auteur interprète mal le P. Oxy. I 85 et le P. Rendel Harris 73. Il ne s'agit pas de déclarations faites par des corporations au sujet de leurs stocks de matières premières, mais d'informations données par des corporations au logistès au sujet des prix.

O. Mich. I 246 (interprété à p. 197) ne me semble pas contenir assez de données pour qu'on puisse être sûr qu'il s'agit d'une taxe (et non pas, par exemple, d'une réquisition remboursable).

[Warszawa] Ewa Wipszycka

Itskhok Fiselevitch Fikhman, Egipet na rubeje dvukh epokh. Remeslenniki i remeslennyi trud v IV - seredine VII v. [L'Egypte entre deux époques. Artisans et travail artisanal du IVº au milieu du VIIº siècle], Moskva, Izdatel'stvo "Nauka", 1965 (Akademija Nauk SSSR, Institut Narodov Azii), 308 pages.

Le livre sur l'artisanat dans l'Egypte byzantine qui est ici présenté est l'oeuvre d'un historien soviétique de Léningrad. C'est une recherche solide